



Wallonie

Administration communale de Walhain N/Réf. : URB - 2022/PB/40

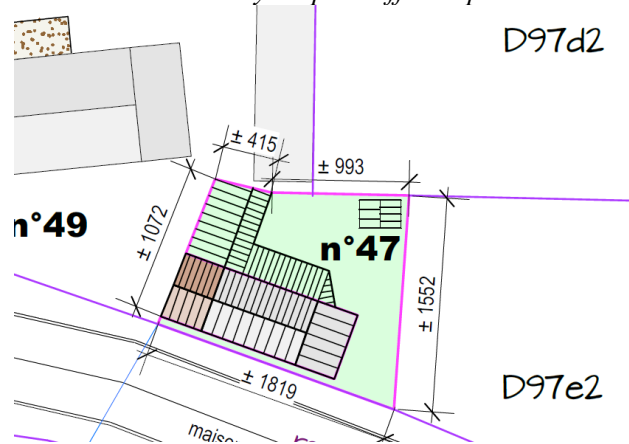
URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **PERMIS D'URBANISME CODT**.

Le/les demandeur(s) est/sont (dont les bureaux se trouvent à) : Madame Matilde DOS SANTOS COSTA demeurant Rue Floremond 66 à 1325 Chaumont-Gistoux.

Le terrain concerné est situé à Rue Abbesse, 47 à 1457 Walhain, et cadastré 02 D 97W.

Le projet est de type : « Rénovation transformation d'une maison unifamiliale et extension », et présente les caractéristiques suivantes : *Art. R.IV.40-2 §1er - Annonce - 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la PROFONDEUR, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;*



L'annonce est ouverte le 08/08/2022 et clôturée le 30/08/2022.

L'avis d'enquête est affiché au plus tard 5 jours avant le début de l'annonce, à savoir le 02/08/2022

Le dossier peut être consulté (sauf les données à caractère personnel), uniquement sur rdv pris préalable, durant la période d'enquête, sauf les mardis, aux jours ouvrables en matinée, à l'adresse suivante : Administration communale de Walhain, Service Urbanisme, Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain-Saint-Paul. Aucune permanence n'est prévue au Code.

Certaines pièces du dossier sont parfois consultables en ligne sur <https://www.walhain.be/ma-commune/administration-communale/urbanisme/dispositions-officielles>

La période d'annonce effective prend en compte le fait qu'elle doit démarrer le 08/08/2022 mais il y a lieu ici de prendre en compte le report automatique en cas de suspension prévue par le Code cād la suspension prévue au Code du 16 juillet au 15 août, soit 8 jours de prolongation. La consultation du dossier est possible durant toute la période non concernée par la suspension.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal du 08/08/2022 au 30/08/2022 :

- de préférence, par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@walhain.be**
- par courrier (ordinaire) à l'adresse suivante : **Place Communale, 1 à 1457 Walhain ;**
- remises à l'agent traitant au service urbanisme : Champs du Favia 8 ou au Secrétariat général Place communale 1 à Walhain.

Le courrier ou le courrier électronique portera la mention **2022/PB/40** ainsi que les coordonnées (lisibles) nom et adresse (postale même en cas d'envoi par courriel) de l'expéditeur.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant.